

Séance du 16 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Conducé, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Date de convocation : 12/01/2026

Date d'affichage : 12/01/2026

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Délibération n°20260116_001

Objet : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Les prélèvements FNGIR et de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants ayant été bien supérieurs aux prélèvements 2024 et à ce qui était prévu au budget 2025, un dépassement de crédits au chapitre 14 a par conséquent été constaté en fin d'année.

Ainsi, pour régulariser cette situation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de récupérer la somme de 1 812 € à l'article 615221 du chapitre 11 pour alimenter le chapitre 14 comme suit :

N° DM	Date	Objet	Montant
2	16/01/2026	Décision modificative n°2	
		615221 - Bâtiments publics	-1 812,00
		7391112 - Dégrèv. taxe habit. sur les logements vacants	1 493,00
		739221 - FNGIR	319,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

